

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Salaise Catholique
Fribourg (Suisse).

ABONNEMENTS
1 an 1200
6 mois 600
3 mois 300
1 mois 100

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
Rue St-Franz
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES
Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse... 20
L'Étranger... 25
Réclames... 50

Nouvelles du jour

Mackensen sur le front italien. L'échec du suffrage universel en Prusse.

On mande de Zurich aux journaux italiens que, d'après le Bagerische Kurrier, un important conseil de guerre s'est tenu au grand quartier général autrichien. On s'y est occupé de la prochaine offensive contre l'Italie. Le général Mackensen était présent. Après avoir entendu les rapports de l'état-major autrichien, il a demandé à visiter le front d'Italie, se réservant d'exprimer son opinion après cette visite. Le chef d'état-major von Arz a consenti à cette demande. Le général Mackensen devait faire son voyage d'inspection cette semaine.

En ce qui concerne les dommages qui naissent pas dans cette catégorie, la Roumanie renonce à toute réclamation pour ceux qu'elle a subis (dégâts, réquisitions, contributions de guerre locales, etc.), tandis qu'elle s'engage à fournir réparation pour le préjudice subi par ses adversaires et par des milliers de ses réserves de guerre à elle, comme du fait des actes de guerre des armées allemandes, autrichiennes, etc. Les puissances signataires s'engagent mutuellement à indemniser les particuliers, sujets ennemis, établis chez elles, qui ont été lésés par les mesures qu'elles ont prises à l'égard de la fortune, des droits et de la personne des sujets ennemis.

Le correspondant de guerre du Corriere della Sera, Barzini, dit que les Allemands se fortifient sur le front des Flandres et de la Somme, en même temps qu'ils préparent une grande offensive. Ils se fortifient pour se prémunir contre une offensive des Alliés et pour économiser leurs forces. Toute victoire allemande se traduit, en effet, par une extension du front de bataille, ce qui a le grave inconvénient d'immobiliser des troupes prélevées sur la masse de manœuvre. Ainsi, les saillants de la Somme et des Flandres ont une longueur de 200 kilomètres; la nouvelle ligne allemande mesure 60 kilomètres de plus que l'ancienne. Front des deux tiers de ce nouveau front s'étendent sur un terrain ouvert, sans positions préparées, ce qui oblige les Allemands à masser sur ces secteurs beaucoup plus de troupes que dans des tranchées fortement organisées. Pour maintenir sur tout le front de bataille une pression menaçante, ils doivent déployer en moyenne une division tous les trois mille mètres.

La Roumanie contracte spécialement l'obligation de réintégrer dans leur situation les ressortissants des Etats ci-devant ennemis qui étaient au service de l'Etat roumain et qui ont été destitués à l'occasion de la guerre.

Pour économiser les effectifs, les Allemands se fortifient rapidement sur leurs nouvelles positions. Leur système de défense présente des particularités intéressantes. Un principe fondamental est que l'infanterie doit pouvoir repousser à elle seule n'importe quelle attaque. Par conséquent, grande économie de canons. L'artillerie doit rester le plus possible au repos afin de ne pas s'user trop vite et d'être prête à intervenir dans les grandes occasions. Aussi le fond de la résistance est-il constitué par les mitrailleuses et les réseaux de fil de fer. Les Allemands, dit Barzini, multiplient ces réseaux avec une grande rapidité, non seulement en fléandue, mais en profondeur. Ce sont de vrais camps de fil de fer barbelé. Ces réseaux sont dissimulés parmi la végétation; ils sont probablement colorés en vert.

La Chambre prussienne a confirmé, en troisième débat, son vote hostile au suffrage universel pur et simple.

Quinté sur mitrailleuses, les Allemands les prodiguent. Au lieu de les placer à découvert comme autrefois, ils les dissimulent partout. Pour chaque nid de mitrailleuses, ils élèvent une petite casemate en ciment, une espèce de boîte. Ces boîtes de maçonnerie sont enfoncées par centaines dans le terrain et masquées par des méandres de fil de fer. Les Anglais les appellent des boîtes à pilules. S'enferrer de ces boîtes les troupes après les autres, lorsqu'on a pris la tranchée, est extrêmement difficile et surtout très meurtrier. Ce sont ces boîtes à pilules qui, au passé, ont arrêté les Anglais à Paschendale. En somme, conclut Barzini, la défense idéale, d'après la conception allemande, serait un mer-de-fil de fer dissimulant des milliers de mitrailleuses. Adonc, une force ne pourrait briser un pareil obstacle.

Au cours du procès de trahison des collaborateurs du Bonnet Rouge qui est sur le point de se détacher à Paris, un des accusés a mis en cause M. Caillaux, en lui prêtant un propos duquel il résulterait que l'ancien président du Conseil aurait connu le banquier Marx, de Mannheim, qui a remis un million environ à un des principaux rédacteurs du journal. M. Caillaux a demandé à être entendu sur ce sujet et il est venu déclarer sous serment qu'il ignorait absolument l'existence de Marx jusqu'au jour où elle lui fut révélée par le procès.

Une convention additionnelle au traité de paix roumain règle toutes les questions de droit public et privé non comprises dans le traité principal : reprise des relations diplomatiques et consulaires, rétablissement des anciennes conventions internationales, réintégration des particuliers dans leurs droits et devoirs, réparation des dommages, échange des prisonniers, retour des fugitifs, annulation des obligations financières de la Roumanie, etc.

Le traité stipule l'obligation réciproque de réparer les dommages causés par des actes contraires au droit des gens.

Etat fédératif ou république unitaire?

Les études sur le fédéralisme et la centralisation sont aujourd'hui, plus que jamais, les bienvenues. L'intérêt que le public cultivé leur porte s'explique par l'importance des problèmes politiques de l'heure présente. Il n'est pas douteux que nous ne soyons à un moment décisif de notre histoire politique et la question se pose avec netteté : voulons-nous rester un état fédératif ou devenir une république unitaire? Le scrutin du 2 juin prochain sur l'initiative socialiste demandant un impôt direct fédéral n'aura, en définitive, pas d'autre signification. Les forces qui vont se mesurer sont considérables; l'enjeu de la bataille n'est rien autre que la tradition fédéraliste.

C'est pourquoi nous nous permettons de signaler au public fribourgeois deux brochures sorties par deux de nos confédérés de Zurich. L'une est de M. Hans Nabholz, directeur des Archives du canton de Zurich, et a pour titre : Der Kampf um den zentralistischen Gedanken in der eidgenössischen Verfassung (1291-1848). L'autre, intitulée Centralisation et fédéralisme en Suisse, est de M. Fritz Fleiner, professeur de droit public à l'université de Zurich; elle a été traduite par M. H. Werner, avocat, à Genève. Elles ont paru toutes deux chez MM. Rascher et Cie, dans l'excellente collection : « Publications sur la Vie et l'Art suisses ». Ce sont deux conférences. La première fut prononcée à Baden, au mois d'octobre 1917, devant la Société suisse des maîtres d'histoire; la seconde, à Zurich, en septembre, à la réunion générale de la « Nouvelle société helvétique ».

C'est, en réalité, une histoire sommaire de la lutte entre les deux tendances — fédéraliste et centralisatrice — que nous donne M. Nabholz en moins de quarante pages d'une élégante précision. Les premières ligueurs suisses du XVIII<sup>me</sup> siècle, sous l'influence d'un caractère fédératif éminemment particulariste comme le mouvement communal de l'Allemagne du Sud. Ce caractère fédératif prédomina pendant deux siècles et détermina le développement ultérieur des ligueurs suisses. L'indépendance de chaque canton n'est limitée que par les lettres d'alliance; la diète est presque une réunion d'ambassadeurs d'Etats souverains; dans cette confédération (Bund), l'idée fédérale est réduite au minimum. Le premier heurt grave entre les deux conceptions de l'Etat se produit au lendemain des guerres de Bourgogne. Les « villes » voudraient que le bien fédéral fût moins lâche, que le droit fédéral fût souverain, que la politique extérieure fût vraiment fédérale. Les « campagnes » sont, au contraire, résolument particularistes; elles n'ont du reste pas compris la politique bernaise d'extension vers l'ouest, et la puissance croissante de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure et Fribourg, leur cause de sérieuses inquiétudes. La diète de Stans, si on y regarde de près, est une lutte entre l'idée centralisatrice, née dans les villes où le gouvernement s'est développé au détriment de la démocratie pure, et l'idée fédéraliste dont les Waldstätten sont le boulevard. Le compromis de Stans consacra la victoire de cette dernière idée, tandis que les gouvernements s'entendent à mi-mot pour surveiller de plus près leurs chers administrés. Au début du XVIII<sup>me</sup> siècle, les propositions faites à la Diète d'obtenir que la minorité se soumette à la majorité dans les questions d'intérêt général et de renoncer aux pensions des princes étrangers, se heurtent à la même opposition et subissent le même échec. La Réforme agrava encore l'antagonisme et l'idée nationale ne réussit pas même à s'affirmer nettement au milieu des dangers incessants de la guerre de Trente ans. A l'heure où l'ancienne Confédération s'écroula sous la poussée des armées de la Révolution française, l'idée nationale suisse n'existait pas. Si elle eût existé, l'ancien régime ne se serait pas effondré en quelques jours, parce que nous aurions eu une armée à opposer à l'invasisseur. Mais nous n'avions pas d'armée, parce que nous n'étions pas une nation.

La « république helvétique une et indivisible », qui rompa violemment avec nos traditions, nous rendit au moins le service de nous débarrasser des « pays sujets » et de proclamer les libertés fondamentales de l'Etat moderne. Elle ne dura pas, parce qu'elle apportait un changement trop radical et parce qu'elle était importée de l'étranger par des Bruns et des Blanz qui se souciaient fort peu d'émanciper l'Europe. La Médiation ne survécut pas à son auteur et la Restauration de 1815 fut chez nous, comme ailleurs, l'œuvre de gens qui n'avaient rien appris ni rien oublié.

De 1815 à 1848, la lutte reprit avec violence entre partisans de la « confédération d'Etats » pure et simple et ceux de « l'Etat fédératif ». La réaction avait été lourde après les succès de Vienne, mais une ère de développement économique amène souvent, au même moment, la grande industrie naissante; les conséquences économiques et, par là, politiques et sociales, n'al-

laient point tarder à se faire sentir. M. Nabholz a justement insisté sur cet aspect très peu connu du développement de nos institutions. Vers 1830, le travail à domicile dans l'industrie fait de plus en plus place au travail à l'usine. La capacité de production s'accroît, le trafic devient plus intense; les frontières et, surtout, les courants cantonaux deviennent une gêne à l'essor économique. Au même moment, la Confédération germanique, qui subit une évolution analogue, résout le problème économique en organisant le « Zollverein ». En Suisse, le particularisme cantonal gêne encore la grande industrie en nous mettant en état d'infériorité vis-à-vis de nos concurrents étrangers. Le Lucernois Casimir Pfyffer, un des chefs du mouvement libéral, s'appuie notamment sur des considérations d'ordre économique pour réclamer une révision du Pacte de 1815. En même temps, les adversaires de cette constitution réclament l'extension des droits populaires. L'idée politique fondamentale qu'ils mettent à la base de leur réforme est que le pouvoir doit passer des cantons à l'ensemble du peuple suisse.

Ce principe est tout d'abord appliqué dans un certain nombre de cantons libéraux. Il triompha, en 1847, avec l'armée fédérale, qui dissout le Sonderbund; l'Etat fédératif, forme intermédiaire et compromise entre la Confédération d'Etats et l'Etat unitaire, est fondé. Désormais, l'idée fédéraliste, qui était à la base de l'organisation antérieure, n'est plus prépondérante; le nouvel Etat connaît deux espèces de souveraineté : la souveraineté fédérale et la souveraineté cantonale. Toute constitution cantonale doit recevoir la « garantie fédérale ». Mais le principe fondamental de la souveraineté du peuple suisse considéré dans son ensemble porte en soi le germe d'un développement dans le sens centralisateur. On le voit se développer de 1848 à 1874, et de la révision jusqu'à nos jours.

Tels sont, selon M. Nabholz, les faits historiques. Faut-il regretter cette évolution? Faut-il s'en réjouir? Il ne se prononce pas; le but de son travail n'est point de faire une profession de foi politique. Nous ne saurions donc l'exiger de lui. Il se contente de faire remarquer que, à son point de vue, la transformation était nécessaire si l'on considère le développement économique du XIX<sup>me</sup> siècle. Il admet — avec raison, selon nous — que le nouvel Etat nous a donné plus de cohésion en face de l'étranger, parfois indiscipliné jusqu'à en devenir dangereux. Mais, encore qu'il ne formule pas de conclusions rigoureuses, sa connaissance de notre histoire lui rappelle que la Suisse est formée d'hommes de religions et de civilisations différentes. Il croit qu'une centralisation complète nous affaiblirait aussi sûrement que le fédéralisme excès de jadis. Nous lui donnerons raison. On serait, dans l'Etat unitaire, la garantie des minorités, c'est-à-dire, en fin de compte, des concurrences? Et le danger d'absorption par quelque voisin — tentaculaire — le mot est d'un panglossisme de marque — serait-il moins grand? Comme M. Nabholz, nous laissons à chacun le soin d'y réfléchir en le remerciant de nous avoir donné l'occasion d'un sérieux examen de conscience et de quelques considérations très opportunes sur le passé, le présent et l'avenir de notre pays.

M. Fleiner, qui parle en juriste, a des conclusions plus précises, mais il les justifie aussi par notre histoire. Après avoir constaté que l'insubordination de l'Etat fédératif a augmenté les garanties de l'Etat contre l'omnipotence des pouvoirs publics, mais que nous avons encore fort à faire pour nous débarrasser de l'arbitraire administratif, il déclare nettement que les cantons sont indispensables au développement de la démocratie. Non seulement, il appartient aux cantons d'écarter les lois fédérales lorsque la Confédération ne dispose pas de fonctionnaires fédéraux; non seulement toute modification de la Constitution fédérale doit obtenir l'assentiment de la majorité des citoyens et celui des cantons, mais surtout — les cantons sont la patrie de la démocratie ». Un de nos historiens, connu par son beau livre sur la Renaissance, le Bâlois Jacob Burckhardt, a écrit : « Le petit Etat existait afin qu'il y ait un endroit sur la terre où le plus grand nombre des nationaux soient citoyens dans le sens complet de ce terme ». La formation démocratique, l'éducation en vue de la démocratie supposent des cadres cantonaux, écrit M. Fleiner; eux seuls permettent à la démocratie d'avoir sur la personnalité une valeur éducative. Si les trois populations fonctionnent dans la Confédération d'une manière satisfaisante, ajouté-t-il, cela est dû au fait que les citoyens suisses ont été initiés à la vie publique par leurs cantons. Ces derniers sont en fin de compte les véritables foyers de la vie intellectuelle et morale de la Suisse. Ils justifient donc, et par les

raisons les plus hautes, leur droit à l'existence. Si donc l'histoire politique de la Suisse apparaît, ainsi que le montre M. Nabholz, comme une lutte entre les deux tendances fédéraliste et centralisatrice, on n'en peut pas moins admettre avec M. Fleiner qu'aujourd'hui les deux principes se complètent et se garantissent mutuellement. « Dérivée de la centralisation et de l'idée fédéraliste, écrite en terminant, il y a les grandes forces vivantes de notre vie publique : unité nationale, démocratie, indépendance intellectuelle. Toute démocratie vit et se développe par l'indispensable lutte d'idées; nous sommes à l'un de ces moments où l'un des principes fondamentaux de notre Etat est remis en question. Est-ce trop demander aux citoyens d'un pays libre de consacrer une petite part de leur temps à l'examen du problème dont nous venons de signaler quelques aspects? »

La guerre européenne

COMMUNIQUÉ FRANÇAIS DU 14 MAI, A 3 H. DE L'APRÈS-MIDI : Des patrouilles françaises, opérant au nord du bois de Hangard, vers Courcy, à l'ouest de la Meuse, ont ramené des prisonniers. Les Français ont repoussé aisément un coup de main allemand sur les petits postes français au nord-ouest d'Orville-Sorel. Lutte d'artillerie assez vive en Champagne, dans le secteur de la butte du Mesnil et dans les Voages. Une tentative allemande au nord de la Fécit a échoué sous les feux français.

COMMUNIQUÉ ANGLAIS DU 14 MAI APRÈS MIDI : Nous avons réussi un raid, la nuit dernière, au nord-est de Robecq et fait quelques prisonniers, sans subir de pertes. Un détachement ennemi, qui a attaqué un de nos postes à l'ouest de Merville, a été repoussé et décimé. L'artillerie ennemie a été active pendant la nuit dans les secteurs de la Somme et de l'Ancre.

COMMUNIQUÉ ALLEMAND DU 14 MAI : Sur les fronts de combat, l'activité de feu, qui s'était intensifiée pendant les premières heures de la matinée, diminue de violence pendant l'après-midi. Le soir, elle a repris de nouveau en de nombreux secteurs. Après une vaine préparation d'artillerie au nord du canal de la Bassée, les Anglais ont tenté, le soir, de violentes attaques partielles contre nos positions au nord et au sud de Givenchy. Elles ont été repoussées avec de lourdes pertes. L'activité de reconnaissance est restée vive.

COMMUNIQUÉ FRANÇAIS DU 14 MAI, A 11 H. DU SOIR : Bombardement intermittent dans le secteur de Griestmes. Nos batteries ont dispersé des rassemblements ennemis et des convois dans la région de Montdidier et sur la route de Nogon à Guisard. En Champagne, un coup de main ennemi, dans la région de la Butte du Mesnil, a complètement échoué sous nos feux. Journée calme partout ailleurs.

LES TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES EN ITALIE Rome, 14 mai. Par décret du 7 mars 1918, l'augmentation à attribuer aux traitements des curés italiens devait demeurer en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 1918 jusqu'à la fin de l'exercice financier qui suivrait celui de la conclusion de la paix. Ce décret a été modifié en ce sens qu'il n'est été aucunement tenu pour la durée de l'augmentation.

L'AVENIR DE LA LITUANIE Une quarantaine de personnalités lituonnes, polonaises, ukrainiennes se sont réunies, dimanche après-midi, chez M. Edmond Privat, professeur à l'Université de Genève, avec quelques amis suisses de la cause du droit des peuples et de la fédération des nations, parmi lesquelles on remarquait le professeur Paul Motzart, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève. Le Dr Visconti, écrivain lituanien bien connu, arrivé de Fribourg, a répondu aux questions qu'on lui a posées au sujet de son appel à l'entente directe entre les peuples habitant de la mer Noire à la mer Baltique.

Les invités ont décidé la fondation d'une société d'études destinée à éveiller en dehors de toute intervention des puissances étrangères les questions en litige entre ces nationalités et de faire appel à un comité de patronage suisse pour encourager l'accord entre eux et faciliter leur travail sur la base des principes Wilson. Une commission mixte a été désignée pour rédiger des statuts et convoquer une assemblée

Nouvelles diverses

Les journaux de Vienne annoncent un voyage très prochain de l'empereur Charles à Sofia et Constantinople. On mande de Pékin que Tchang Tsong-Siang, ministre de Chine à Tokio, a été nommé envoyé spécial afin de signer un traité comportant des relations amicales avec la Suisse.

constituante avec une représentation plus large. Parmi les témoins d'adhésion à ce projet, il faut mentionner ceux de MM. René Casparade, président du comité suisse du droit des peuples; Rainis, le grand poète letton; Astris Ossolin et A. Lecpin, chefs des deux bureaux lettons de Bâle, etc.

### Chez les prisonniers de guerre

Berne, 9 mai.

Aux hommages si justes que Mgr Colliard, évêque de Lausanne et Genève, et M. Gustave Ador, conseiller fédéral et président honoraire du comité international de la Croix-Rouge, ont rendus à l'œuvre de charité accomplie par M. l'abbé Dévaud auprès des prisonniers de guerre en Allemagne, nous pouvons ajouter aujourd'hui le témoignage des prisonniers eux-mêmes. Voici ce que nous lisons dans le Journal des prisonniers de guerre, de Göttingen, en date du 15 mars 1918 :

« Au drapaud. — Un prêtre catholique suisse, M. l'abbé E. Dévaud, D<sup>r</sup>, professeur à l'université de Fribourg, est venu nous rendre visite, samedi, 6 mars 1918.

Déjà auprès des prisonniers français et belges par les évêques de France et de Belgique, M. l'abbé Dévaud s'informa d'abord de notre situation au point de vue religieux.

Après avoir traversé plusieurs baraques, salué un grand nombre de prisonniers, vint la cuisine II, jeté un regard dans ses dépendances, avoir admiré le labeur mécanique et la salle de douches, M. Dévaud se rendit à l'hôpital.

Sous la conduite de messieurs les officiers inspecteurs qui, avec une complaisance charmante, prodiguèrent leurs renseignements, notre aimable visiteur parcourut toutes les salles, s'arrêtant à chaque lit, ne ménageant pas ses cordiales et vigoureuses poignées de main, apportant à tous avec le salut de la France et de la Belgique une parole de réconfort et d'encouragement. Je vois encore ce soldat français, debout au pied de son lit dans la position du « garde à vous ». Quand notre délégué passa devant lui et qu'il lui tendit la main, notre camaïeu lui rendit le bonjour en ces termes : « Monsieur l'autonion, quand j'ai su que vous étiez envoyé par la France, je me suis levé et me suis mis au garde à vous comme si j'avais vu entrer dans la salle notre drapaud. »

C'est cette même impression que je ressentis lorsque j'eus la joie de recevoir M. Dévaud dans ma baraque.

Ensemble, nous passâmes en revue les différents chapitres de notre triste existence d'exilés. Son carnet se remplissait de notes intéressantes et notre entretien sur les institutions nouvellement créées : journal, salle de lecture, caisse de secours, caisse de prêt, ne fut pas le moins long. Il s'intéressa beaucoup à ces manifestations heureuses de l'esprit d'initiative qu'il n'avait pas remarquées dans les autres camps. Il ne me cacha pas que, sous tous rapports, le camp de Göttingen était un des mieux administrés et des mieux organisés.

S'informant des besoins de chacun et n'ayant pas de peine à se convaincre que ceux-ci étaient très grands, il me remit, pour la caisse de prêt et la caisse de secours, une somme qui nous aidera à faire beaucoup d'heures.

On devine avec quelle effusion je le remerciai.

Ce nous est un devoir très doux de lui exprimer encore une fois notre plus sincère et plus cordiale gratitude.

Göttingen est une ville de l'ancien royaume de Hanovre. Elle compte 40,000 habitants. Le camp de Göttingen est l'un des mieux organisés d'Allemagne. Les prisonniers français qui ont séjourné dans ce camp nous disent que c'est là qu'ils ont été le mieux traités.

### Les événements de Russie

#### A Pétrograd

Moscou, 14 mai.

(Havas.) — Au cours de la journée d'hier, de nouveaux désordres se sont produits à Kolpina, faubourg ouvrier de Pétrograd, où les gardes rouges ont tiré à plusieurs reprises, blessant un certain nombre de manifestants.

Les ouvriers des usines Poutiloff sont en grève.

#### En Finlande

Moscou, 14 mai.

(Source maximaliste.) — Après l'occupation de Tamersfors par la garde blanche, 500 soldats et officiers russes ont été fusillés. Anés d'abord au théâtre municipal où ils ont été enfermés, ils ont été conduits le lendemain matin sur le mont Pupiki, où a eu lieu l'exécution par groupes de quarante à cinquante hommes.

Une bataille acharnée s'est produite dans la région de Lechiti Kaourou, où les gardes blancs et les Allemands ont eu environ quatre mille tués. Il y a de nombreuses victimes dans la population civile.

#### En Ukraine

Moscou, 14 mai.

(Source maximaliste.) — Un télégramme de Kief annonce que les Allemands et les Autrichiens ont partagé en sphères d'influence et d'exploitation les fleuves de l'Ukraine. Le commissaire des affaires étrangères, M. Tchitcherine, a télégraphié à Berlin que le gouvernement russe accepte la proposition allemande de transférer les pourparlers de paix russo-ukrainiens à Kief.

Le comité central des soviets de l'Ukraine est arrivé à Moscou, où il a tenu une séance plénière. Il a décidé de faire de Moscou le centre des préparatifs pour l'organisation en Ukraine d'un mouvement ouvrier-paysan contre le gouvernement de l'hetman Skoropasky.

### Mort de Korniloff

Kief, 14 mai.

Le Bureau télégraphique ukrainien confirme officiellement la mort de Korniloff, tué par un éclat d'obus dans les combats d'Ykaterinodar du 13 avril.

### Le sort de Sazonof

Paris, 14 mai.

On mande d'Amsterdam à l'Echo de Paris que M. Sazonof, ancien ministre des affaires étrangères, arrêté en Crimée par les Allemands, passera en conseil de guerre.

### La famille impériale

Pétrograd, 14 mai.

Les autorités du Soviet confirment que l'empereur Nicolas, l'impératrice et une de ses filles ont été transférés de Tobolsk à Ekaterinbourg et que le tsarévitch Alexis est resté à Tobolsk en raison de sa mauvaise santé.

Le tsar est logé maintenant dans une petite maison particulière à Ekaterinbourg avec un ou deux serviteurs seulement. Aucun étranger n'est autorisé à l'approcher.

Sverdloff, un des commissaires du peuple, a déclaré que le tsar doit en prendre son parti : il est prisonnier du Soviet. Il a ajouté que son sort sera bientôt définitivement décidé.

Les Allemands ont confisqué toutes les propriétés de la famille impériale en Crimée et ont placé une garde militaire dans la résidence de l'impératrice douairière.

### NOUVELLES RELIGIEUSES

#### Cause de béatification

Mercredi matin, 8 mai, Sa Sainteté Benoît XV a sanctionné, dans l'audience accordée au cardinal Vico, Préfet des Rites, l'introduction de la cause de béatification du serviteur de Dieu, Guillaume-Joseph Champanade, fondateur des Marianistes, en 1817. L'examen de la question avait été soumis le 7 aux cardinaux de la Congrégation, et il avait abouti à un vote favorable. Le Souverain Pontife a daigné donner son auguste acquiescement en signant de son nom personnel, comme c'est l'usage pour l'introduction des causes : Placet Jacobo.

### Confédération

#### Charbon français et charbon allemand

La presse allemande est loin de montrer du dépit de l'offre que la France nous a faite. La Gazette de Francfort écrit :

« L'Allemagne n'a pas le moindre sujet de regretter que l'Entente assume une part du ravitaillement de la Suisse. L'Allemagne n'a pas d'intérêt à ce que la Suisse tombe dans des difficultés ruineuses et, si la Suisse peut recevoir du charbon des deux côtés, l'Allemagne serait délivrée d'un souci. Si, par exemple, les usines de matériel de guerre suisses travaillant pour l'Entente étaient désormais approvisionnées de charbon par l'Entente exclusivement, il n'y aurait plus de nécessité de les soumettre au contrôle allemand. »

La Tribune de Genève est informée de Berne que les négociateurs allemands ont fait les nouvelles propositions suivantes : La Suisse accepte la fourniture de 25,000 tonnes de charbon français par mois, destinée aux fabriques de matériel de guerre travaillant pour les Alliés. Pour le reste de ses besoins, la Suisse accepte le charbon allemand à un prix variant de 120 francs la tonne pour le charbon de ménage et 200 ou 220 francs pour le charbon de fabrique. Moyennant quoi, l'Allemagne renonce au contrôle de l'emploi du charbon.

### Les bombes de Zurich

En réponse à la demande de renseignements adressée par un journal zuricois aux autorités chargées de l'enquête sur l'affaire des explosifs trouvés dans un canal de la ville, on communique de source compétente que l'enquête se trouve actuellement dans une phase qui ne permet pas de publier quelque chose de positif sur l'origine et la destination des explosifs. Un communiqué officiel sera publié aussitôt que cela sera possible. Pour le moment, on peut dire seulement que tous les coupables sont des déseigneurs et des réfractaires de nationalité italienne, qui appartiennent au groupe anarchiste de Zurich. Suivant les déclarations faites par un des inculpés, les explosifs devaient être employés à Zurich même, pour un but révolutionnaire.

### Le surcroît de recettes postales

Les nouvelles taxes postales, introduites le premier janvier 1918, ont produit pour les trois premiers mois de l'année un supplément de recettes de 3,400,000 francs, en chiffre rond, ce qui procurerait environ 14 millions pour l'année entière. Les prévisions étaient de 11 millions. Cette somme sera absorbée, à peu près, par les allocations de renchérissement au personnel.

### Le prix du bétail

Le Département de l'intérieur et de l'agriculture appelle à MM. les agriculteurs, bouchers, charcutiers, marchands de bestiaux qu'ils ont l'obligation d'observer strictement les prix maxima du bétail lors de leurs transactions.

En outre, le Département précité rappelle également les prescriptions concernant le commerce du bétail contenues dans l'arrêté fédéral du 13 avril 1917 notamment en ce qui concerne l'obligation de posséder une carte cantonale

### La Suisse et la guerre

Les infractions à ces prescriptions doivent être immédiatement signalées au Département de Justice et de Police. Les délits sont passibles de l'amende et de l'emprisonnement. En outre, les cartes de légitimation pour le commerce du bétail pourront être retirées aux contrevenants.

### La S. S. à Rome suspectée

Le Popolo e Liberté annonce qu'une perquisition a eu lieu à Rome, dans les bureaux de la Société suisse de surveillance et au domicile du directeur, M. Rusca. Cette mesure offensive pour la Suisse est en relation avec l'affaire de la contrebande des déchets de soie.

### ARMÉE SUISSE

#### Le colonel Lardy

Le colonel Paul Lardy, instructeur de l'artillerie, a donné sa démission.

### LA VIE ÉCONOMIQUE

#### Abondance de pommes de terre en Angleterre

A l'heure actuelle, il est tout à fait certain que la récolte de pommes de terre de 1918, en Angleterre et au Pays de Galles, surpassera de 25 à 30 % celle de 1917, qui fut jusqu'ici la meilleure.

#### La carte de fromage

Le Bund apprend que le fromage sera mis en carte à partir du 1<sup>er</sup> juillet. La ration mensuelle sera de 250 grammes par personne.

L'Office fédéral du lait délivrera des cartes de fromage pour une période de deux à six mois. Les enfants au-dessous de deux ans ne recevront point de carte, ni les producteurs. Les ouvriers astreints à des travaux pénibles recevront double ration, de même que les ouvriers de la campagne pendant la durée des récoltes. Les cultivateurs qui livrent du lait aux fromageries pour la consommation reçoivent pour eux et pour leur famille par chacun deux cartes. Les producteurs ne devront pas consommer dans leur ménage plus de 12 kilogrammes de fromage par an.

### FAITS DIVERS

#### Accident mortel

Le train Lausanne-Brigue, parti de Martigny à 5 heures, a tamponné et tué mardi soir entre Martigny et Charat le petit Candido Morel, trois ans, fils d'un gendarme.

### NOUVELLES FINANCIÈRES

#### Les coupons de la rente hongroise

Le gouvernement hongrois s'est déclaré prêt à payer les coupons de la rente hongroise 4 % en francs suisses, au cours fixe imprimé sur les titres, en tant qu'il s'agit de coupons qui ont été détachés de titres se trouvant en Suisse depuis une date antérieure à la guerre et étant la propriété de citoyens d'Etats neutres ou d'Etats alliés avec l'Autriche-Hongrie.

### Echos de partout

#### MONOLOGUE

A Paris, un nouveau riche, récemment installé dans un appartement tout neuf, a pour souci principal d'épater ses visiteurs avec ses éblouissantes relations.

On introduit dans son bureau un monsieur inconnu. Le nouveau riche, faisant de la main un léger geste d'excuse, empoigne de l'autre main le récepteur du téléphone :

— Allo ! allo ! Ministère de la guerre... Monsieur Clémenceau, s'il vous plaît... Allo ! c'est toi, Georges ? N'oublie pas que tu viens d'être nommé soir à la maison... Oui, c'est entendu... Je passerai à l'Élysée pour en parler à Raymond.

Alors le visiteur inconnu, timidement, se permet d'interrompre :

— Pardon, monsieur... Je suis l'inspecteur du téléphone... Je viens vous prévenir que votre appareil ne pourra pas être branché avant la semaine prochaine.

#### MOT DE LA FIN

— Quel peut être son âge ?  
— Je ne sais pas, qui juste, mais elle doit être âgée, car on commence à lui dire : « Oh ! comme vous avez l'air jeune ! »

### Sommaire des Revues

La Revue hebdomadaire. — 27 avril : Jacques Flach : Guillaume II et Hammourabi. — Abbé Weillert : L'antichristianisme allemand. — A Soulange-Bodin : Un précurseur de la Révolution russe. Alexandre Herzen. — G. du Booc de Beaumont : C'est les hommes hélas ! — Mrs. Belloc-Lowndes : Lina (fin), traduit par M. Maury. — René Mouton : Delenda Austria ? — Faits et idées au jour le jour. — Bibliographie.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme trois volumes de 300 pages.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des prix de librairie (26 francs de livres par an).

## FRIBOURG

### Grand Conseil SESSION ORDINAIRE DE MAI

Séance du 14 mai 1918  
Présidence de M. Katin

#### Compte de l'aide de Marsens pour 1917

M. Alphonse Gobet, rapporteur de la commission d'économie publique, expose brièvement la situation financière de l'Asile, qui n'est pas brillante, étant données les circonstances actuelles. En effet, les ressources de l'établissement sont limitées au subsaïde de l'Etat et au rendement des pensions des malades. Or, ces dernières sont en très grande partie à la charge des fonds d'assistance des communes, qui payent un taux fixé par la loi. Les recettes sont donc restées stationnaires, d'où il résulte une augmentation de dépenses pour 1917 de 120,443 fr. 78. Cette situation, serait plus pénible encore sans l'augmentation du produit du domaine et la vente d'un pré et de bois, qui ont permis de payer 40,406 fr. 58 de dépenses et de ramener le déficit du bilan à 80,037 fr. 22. La commission d'économie publique propose, outre l'élevation du subsaïde de l'Etat, la révision de la loi organique de Marsens et l'adjonction de deux nouveaux membres au sein de la commission de l'Asile, où il est juste que tous les districts soient représentés.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, explique le résultat de l'exercice principalement par le renchérissement considérable de presque toutes les marchandises et surtout du combustible nécessaire pour le chauffage central, par la restauration du bâtiment de la « colonie », l'achat d'aménagement et de literie, les réparations à Humillimont. Le prix de revient de la journée de maladie, qui était de 2 fr. 37 en 1915 est monté à 3 fr. 65 en 1917. Aussi le Conseil d'Etat a-t-il autorisé pour 1918 une hausse du 30 % du prix de la pension. La marche du curatariat d'Humillimont a été bonne l'an dernier, puisque le bénéfice de l'exercice s'est élevé à plus de 25,000 fr., bénéfice qui a été utilisé pour diverses constructions et achats de meubles. M. le commissaire du gouvernement rend hommage à la direction de l'établissement et accepte les propositions de la commission d'économie publique.

On passe au détail des comptes, qui ne donnent lieu qu'à des observations peu importantes du Rapporteur et qui sont finalement approuvés. La fortune de Marsens, qui était de 881,579 francs 01 en 31 décembre 1916, est descendue à 801,541 fr. 79 l'an dernier.

#### Le compte de l'Etat

Le Grand Conseil poursuit l'examen du compte général de l'Etat, au chapitre III.

#### DIRECTION DE L'INTERIEUR, DE L'AGRICULTURE DU COMMERCE ET DE LA STATISTIQUE

M. Torche rapporte.

Section I. Personnel et frais généraux : 15,013 fr. 80 (21,200 fr.). M. le Rapporteur note la différence entre la dépense du compte et les prévisions budgétaires, différence due surtout à la diminution des frais de secours et d'assistance. M. Torche demande des explications sur le versement de 1000 fr. effectué dans un fonds de bienfaisance. Il voudrait également que la somme de 2000 fr. portée comme versement à l'Hospice cantonal fût affectée à cette destination, sans pour autant priver de subvention la Poupinière et l'Asile de Jentes.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, répond que le fonds de bienfaisance a été constitué par l'Etat pour venir en aide à des malheureux abandonnés par leurs communes.

Section II. Préfectures : 50,454 fr. 85 (51,000 francs).

M. le Rapporteur annonce une pétition des secrétaires de préfectures, qui demandent à être payés au traitement fixe et non plus par émoluments. Adopté.

Section III. Agriculture : 406,315 fr. 12 (371,400 fr.).

M. le Rapporteur relève les principales augmentations de cette section, qui portent notamment sur les subsides aux syndicats et aux concours d'élevage, ainsi qu'à la Station laitière. Il attire également l'attention de l'administration sur l'inspection des registres des inspecteurs du bétail. Enfin, il demande des détails sur l'emploi des crédits pour l'intensification des cultures.

M. le Commissaire du gouvernement explique qu'il a été organisé l'an dernier de nombreux cours et conférences sur les cultures. Il réclame l'observation de la commission concernant les registres des inspecteurs du bétail. La section III est adoptée.

Section IV. Amélioration du sol : 110,440 fr. 88 (120,000 fr.). Adopté.

Section V. Statistique : 5590 fr. 10 (5600 fr.). Adopté.

Section VI. Commerce et industrie : 122,070 francs 34 (132,200 fr.).

M. le Rapporteur fait remarquer que sous la rubrique « Commerce et industrie », on a fait rentrer le traitement d'un employé. Il estime que ce n'est pas régulier et que les traitements doivent être inscrits comme tels au budget et dans les comptes.

M. Torche aborde ensuite la question de l'office du ravitaillement, qui figure aux dépenses pour 114,876 fr. 79. Le budget portait 5000 fr. et le Grand Conseil avait voté, en outre, un crédit de 100,000 fr. en mai 1917. M. le Rapporteur recommande, en présence du mouvement d'affaires de l'office, qui se chiffre par 4 millions, de choisir un contrôleur spécial pour cette branche de l'administration. Il reconnaît

d'ailleurs que le receveur général y a mis tous ses soins.

M. le Commissaire du gouvernement est d'accord en principe avec la commission d'économie publique. Il donne quelques chiffres touchant le ravitaillement. C'est ainsi qu'il y a dans notre canton 7014 familles avec 35,386 personnes qui bénéficient des prix réduits pour le pain, et 6071 familles avec 26,202 personnes qui en bénéficient pour le lait.

M. Savoy expose les difficultés qu'a rencontrées l'administration pour créer ses sept bureaux de ravitaillement, pour en trouver le personnel, pour faire appliquer les ordonnances fédérales. Il constate que certains préposés communaux n'étaient pas à la hauteur de leur tâche et il termine en répétant que la marche de l'office cantonal a été normale et que l'autorité fédérale l'a reconnu.

M. Emile Gross réclame pour l'office de ravitaillement non seulement un contrôleur, mais une comptabilité commerciale, telle que l'ont adoptée des administrations communales, celle du chef-lieu, par exemple.

M. Chassot appuie les observations de la commission. Il lui paraît nécessaire qu'il y ait une solide organisation administrative des sept bureaux de ravitaillement. Un chef ayant une vue d'ensemble et surtout une expérience commerciale est indiqué pour diriger ce vaste rouage. Il préconise la création d'un bureau de comptabilité et il y ajouterait même une commission spéciale, telle qu'elle existe ailleurs, pour décharger la commission d'économie publique.

M. Bovet rappelle sa motion de novembre 1917, demandant que les communes bénéficiaires d'une part de la différence entre les prix de gros et les prix de détail des denrées monopolisées.

M. le Commissaire du gouvernement croit qu'il ne faut pas exagérer la situation de l'office de ravitaillement ni l'importance de ses opérations. L'office achète et vend la plus grande partie de ses marchandises aux prix officiels. Les entrées et les sorties sont contrôlées par la Recette générale de l'Etat. L'ordonneur renvoie l'idée d'un inspecteur, comme aussi celle d'une commission spéciale de contrôle. Il rassure M. Bovet sur la suite de sa motion, qui a fait l'objet des études et d'un message du Conseil d'Etat.

M. Bartsch revient sur l'observation du rapporteur concernant le paiement d'un employé sous une autre rubrique que celle des traitements du personnel. La condition première de toute comptabilité est la sincérité. Celle-ci ne semble pas absolue dans les comptes de l'Etat.

M. Chassot tient à préciser sa pensée quant aux cotéquences de l'abaissement qu'il voudrait voir à la tête des services du ravitaillement. Il s'agit de trouver un commerçant expérimenté, qui ne soit pas un chef expéditeur ou bureaucrate, mais un homme d'initiative, connaissant les besoins des communes et soucieux de collaborer avec elles.

M. Antoine Morard, tout en reconnaissant que l'Office du ravitaillement a pâti de la dispersion de ses bureaux, ne croit pas que le directeur de l'Intérieur ait besoin d'être doublé.

M. Musy, directeur des Finances, ajoute que la comptabilité du ravitaillement est centralisée à l'Office même, et non à la Recette générale de l'Etat. Il y a toujours eu jusqu'ici concordance entre les chiffres.

Quant à l'observation de M. Bartsch, le Directeur des Finances ne l'estime pas fondée. D'une façon absolue, dit-il, la comptabilité de l'Etat est sincère. On est obligé, par le temps actuel, de faire appel à des forces supplémentaires et de les payer, malgré l'insuffisance des crédits. Il faudra 300,000 fr. pour la réforme des traitements. On a attendu, pour réaliser cette réforme, des conditions meilleures. Mais le moment est venu de passer aux actes, et, en novembre prochain, le projet sera présenté au Grand Conseil.

M. Bartsch exprime ses déclarations, sans croire pour autant à la nécessité du « chevauchement », qui n'est pas régulier. Il estime que le budget doit porter des crédits suffisants. L'art de gouverner, conclut-il, ne doit pas être de dissimuler l'emploi des fonds publics.

M. Blanc prend la défense de l'Office de ravitaillement, qui a fait de son mieux pour satisfaire les populations.

M. Musy, directeur des Finances, cite à M. Bartsch la loi sur la comptabilité de l'Etat, qui fixe l'emploi des crédits du budget.

M. Torche, rapporteur, résume la discussion et retient l'idée de la création d'un organe de contrôle du ravitaillement, admise par le directeur de l'Intérieur. Il insiste sur l'intérêt et le droit qu'a le Grand Conseil à voir absolument clair dans les comptes de l'administration cantonale. Les députés doivent être à même de savoir le traitement que reçoivent les fonctionnaires. Or, ce contrôle n'est pas possible avec le système des empilements d'un poste sur un autre. La réforme à ce sujet doit se faire autant que possible dans le budget déjà.

Quant à la commission d'économie publique, elle a aussi le mandat de renseigner le Grand Conseil, et elle n'y failira pas.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, remercie les députés qui ont soutenu les organes du ravitaillement et montre que ces organes ont été à la hauteur des circonstances. Il cite les propositions aux divers services, rend hommage à leurs compétences et exprime la conviction que, une fois complétés et centralisés, ces services s'imposent à la confiance du public.

La section est adoptée et le compte de la Direction de l'Intérieur approuvé.

#### CHAPITRE V. DIRECTION DES FINANCES

Section I. Personnel : 205,284 fr. 35 (163,700 francs au budget).

M. Torche, rapporteur, explique la différence par l'élevation des traitements et l'augmentation des provisions des receveurs d'Etat. Il renouvelle l'observation faite ailleurs en ce qui concerne le traitement d'employés payés sous diverses rubriques. La section est adoptée.

#### Section II. Intendance des sels et boissons

228,469 fr. 70 (210,000 fr.).

justifie le surplus de dépenses du sel et des frais de M. Musy, commissaire que le bénéfice résultant 20 centimes est proposé pour celui qui réalisait le sel 15 centimes. La section III. Direction (4500 fr.). Adopté.

Section IV. Frais généraux 119,485 fr. 85 (102,900 fr. penses est de, déclare M. hausse des prix du matériel d'achat de machines à écriture sont, par contre, subventionnés. Le personnel d'un surcroît de travail qu'il rubrique de l'impôt. La section V. Redevances : (francs). Adopté.

Section VI. Cadastre (107,000 fr.). M. le Rapporteur active l'inscription des sels et relève l'insuffisance des impositions des contribuables.

M. le Commissaire du note de ces deux observations a révisé les taxes du 46 section est adoptée.

Section VII. Dépenses de 15 cent. (104,400 fr.). M. le Rapporteur rapporte une dépense, concernant surtout l'édification aux taxes municipales aux recettes. Adopté.

Section VIII. Intérêts de 3,107,694 fr. 15 (3,294,500 fr.). M. le Rapporteur souligne l'importance de l'annulation sur la France. Il espère favorables se renouvelleront.

M. le Commissaire du pouvoir donner des assurances. Il répond à une question concernant les titres de nant appel au patriotisme et grands du pays, qui de placer leur argent sur de géois. La section est adoptée.

Section IX. Procédures p (51,000 fr.). Adopté. On reprend la section de extraordinaires du compte chiffre par 198,598 fr. 05 extraordinaire voté le 30 août 1917. Les conditions de renchérissement de l'Etat. La section est adoptée. La Direction des Finances de M. Reichen, vice-présidence et donne la parole à la récapitulation des comptes.

#### RÉCAPITULATION DES COMPTES

M. Torche note que les services s'élevaient à 8,452,200 francs, 8,769,012 fr. 29, 8,201,200 fr. 82, c'est-à-dire au-dessous des prévisions. M. Musy, directeur des Finances, résume les dépenses des différents services publics, montre que les dépenses de 400,000 francs, se sont accrues de 400,000 francs en avant, il doit consentir de nouveaux sacrifices à l'Etat de nouvelles ressources. Il s'adresse aux citoyens jusqu'ici le plus éparpillé, bon accueil au projet fiscal, non seulement le jour.

# Dernière Heure

## FRONT OCCIDENTAL

### Bulletin anglais

Londres, 15 mai.

(Havas.) — Communiqué britannique du 14 au soir :

Ce matin, après une forte préparation d'artillerie, l'ennemi a attaqué, sur un front d'un mille environ, au sud-ouest de Morlancourt. Il est parvenu, en un point, à pénétrer dans notre position. Partout ailleurs, l'attaque a été repoussée, avec de lourdes pertes pour l'ennemi. Une contre-attaque immédiate, exécutée par des troupes australiennes, l'a rejeté hors de la position où il avait pu pénétrer et a complètement rétabli notre ligne. Nous avons capturé plus de 60 prisonniers. Nos pertes ont été très légères.

Des combats locaux ont eu lieu la nuit dernière, au nord de Kemmel, où l'ennemi a attaqué dans la direction de Klein-Vierstraat. Il a été repoussé par les troupes françaises.

### Commentaire français

Paris, 15 mai.

(Havas.) — Sur tout le front, l'accalmie dure toujours, avant le déclenchement de la tempête. Il n'y a eu, hier encore, que des opérations d'intérêt essentiellement local.

La plus importante a eu lieu entre l'Ancre et la Somme, au sud d'Albert, où l'ennemi a attaqué le front britannique sur une étendue d'un peu plus d'un kilomètre, dans la région d'Orlancourt.

Quelques détachements allemands ont réussi à prendre pied, en un point des lignes alliées, mais une réaction immédiate menée par les troupes australiennes a rétabli intégralement la situation. Une cinquantaine de prisonniers sont restés entre les mains des Alliés, qui ont infligé des pertes sévères à l'ennemi, sans guerre en éprouver eux-mêmes.

Au nord de Kemmel, les Allemands ont tenté également une action offensive, qui a complètement échoué devant la résistance des troupes françaises. Par ailleurs, on ne signale que des combats insignifiants de patrouilleurs de reconnaissance et des coups de main.

### Le moral des soldats belges

Paris, 15 mai.

(Havas.) — Le général Villain a reçu au quartier général belge le correspondant de l'agence Havas, auquel il a déclaré :

« Depuis quatre années, les soldats belges sont en exil, séparés de leurs femmes et de leurs enfants, sans nouvelles des êtres qui leur sont chers, et sachant combien leur existence est pénible.

« Les Allemands ont tenté d'exploiter le sentiment familial qui règne si intensément en eux. Des ballots de lettres sont jetés dans leurs tranchées. On leur dit : « Cessez de vous battre ; rendez-vous. Vous retrouverez vos femmes et vos enfants. La guerre sera finie et vous serez heureux. »

« Quelques prisonniers belges sont conduits dans leurs familles. Pendant quelques instants, on les laisse s'abandonner aux effusions de la joie d'avoir retrouvé les leurs. Une photographie est prise, tirée de nombreux exemplaires et répandue dans les lignes belges.

« Voilà, poursuit le général Villain, les tentations dont ils sont incessamment l'objet. Ils résistent. »

### Pour renforcer les effectifs français

Paris, 15 mai.

(Havas.) — Le gouvernement a décidé de mettre à la disposition du général en chef tous les ouvriers mobilisés des classes 1912, 1911, 1910 et certaines catégories d'ouvriers mobilisés des classes de 1909 à 1903. Il serait tenu compte, dans une certaine mesure, du temps passé au front et des blessures reçues.

Le bruit que les ouvriers mobilisés renvoyés à l'arrière seraient remplacés par des Américains est absolument faux. L'opération s'effectuera selon les déclarations faites par le ministre de l'armement à la Chambre, en février 1918. Sous aucun prétexte, dans aucune usine, on ne remplacera aucun ouvrier français par un ouvrier ou soldat des armées alliées.

Paris, 15 mai.

(Havas.) — Une délégation du groupe socialiste de la Chambre a exposé à M. Louchet son point de vue, relativement à l'émotion existant parmi le personnel des usines de guerre.

M. Louchet a donné l'assurance qu'il n'y avait rien d'excessif dans le bruit d'une relève d'ouvriers français par des ouvriers américains. Il a ajouté qu'il serait connaître tous les détails des mesures prises pour l'application équitable des lois sur les effectifs. Il a indiqué le sens des discussions qu'il poursuit à ce sujet avec les organisations ouvrières.

M. Louchet s'est déclaré d'accord avec la délégation, sur la nécessité d'éviter toute mesure pouvant accroître l'émotion.

### L'offre de charbon français

Paris, 15 mai.

(Havas.) — La France vient de faire à la Suisse une proposition de ravitaillement en charbon, qui a contribué à resserrer les liens nous unissant à nos voisins.

Il est intéressant de faire ressortir à ce sujet qu'il y a eu un signe d'affaiblissement dans la campagne sous-marine allemande. C'est en effet grâce à une plus libre circulation sur les mers qu'il nous sera possible de ravitailler la Suisse de 85 mille tonnes de charbon. C'est un résultat frappant et indéniable de l'effort persistant des Alliés, dans la lutte contre les sous-marins.

### Hollande et Allemagne

Amsterdam, 15 mai.

(Havas.) — Le Handelsblad annonce que l'exportation, à destination de l'Allemagne, de 2500 chevaux, a commencé à la fin de la semaine dernière. Cette exportation fait partie

de l'accord conclu en octobre 1917, prévoyant l'exportation de 5000 chevaux.

### Les Allemands en Crimée

Moscou, 15 mai.

(Havas.) — Le commissaire du peuple pour les affaires étrangères, Tchitchérine, a adressé au ministre des affaires étrangères allemand la réponse suivante, relativement à la demande de retour immédiat de la flotte russe de la mer Noire à Sébastopol :

« Le gouvernement russe est prêt à faire tout son possible pour arriver à une paix durable. Il comprend que le gouvernement allemand se garantisse contre la possibilité d'actions hostiles de la part de la flotte russe de la mer Noire.

« Le gouvernement russe, en vue de telles garanties, propose le désarmement de la flotte de la mer Noire, tout en laissant à Novorossiisk. Il est prêt à consentir même à son retour à Sébastopol, à la condition expresse qu'un accord sur cette question soit suivi d'un accord général que nous réclamons avec insistance. Nous demandons que soient précisées de façon définitive les limites de l'occupation allemande, austro-hongroise et turque en Ukraine et en Finlande. Cet accord impliquerait par conséquent la cessation immédiate des hostilités sur tout le territoire de la Russie.

« La condition du retour de la flotte russe dans le port de Sébastopol serait l'évacuation complète de Sébastopol par les forces allemandes, turques, austro-hongroises et ukrainiennes.

« Etant donné que l'accord relatif à la cessation des hostilités devrait être valable pour le Caucase, le gouvernement russe accepte la proposition du représentant diplomatique allemand Mirbach, relativement à la médiation allemande entre le gouvernement du soviet et le soi-disant gouvernement transcaucasien, d'autant plus facilement qu'il semble que l'Allemagne et la Turquie participent aux événements politiques se déroulant au Caucase.

### Le nouvel état du Caucase

Constantinople, 15 mai.

(B. C. V.) — Les délégués péninsulaires de l'Union des indigènes du Caucase septentrional adressent à tous les gouvernements la note suivante :

« Les péninsulaires soussignés de l'Union des indigènes du Caucase septentrional ont, conformément aux règles, élu une assemblée nationale qui, dans sa session de septembre 1917, a proclamé la fondation de l'Union des indigènes du Caucase septentrional, et a confié le pouvoir exécutif au gouvernement actuel qui compte les soussignés parmi ses membres.

« Le gouvernement de l'Union des indigènes du Caucase septentrional, en considération de l'anarchie régnant en Russie, a fait usage du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, après reconnaitre par le gouvernement de Pétersbourg lui-même à tous les jourées de l'ancien empire des tsars, et a pris les décisions suivantes :

1. L'Union des indigènes du Caucase septentrional décide la séparation d'avec la Russie et l'établissement d'un Etat indépendant.

2. Le nouvel Etat aura, au nord, les mêmes frontières géographiques que les départements et les provinces de Dachestan, Terek, Stavropol, Kouban et de la mer Noire possédées dans l'ancien empire russe, à l'ouest la mer Noire, à l'est la mer Caspienne, et au sud les frontières, dont le détail devra être fixé avec le gouvernement de la Transcaucasie.

3. Les délégués péninsulaires soussignés requièrent mandat de porter cette décision à la connaissance de tous les gouvernements, et, par le fait de cette proclamation, d'annoncer la fondation de l'Etat indépendant de l'Union des indigènes du Caucase septentrional.

« En conséquence, les soussignés déclarent que, à partir d'aujourd'hui, l'Etat indépendant de l'Union des indigènes du Caucase septentrional doit être considéré comme normalement constitué.

Signé : *Abdul Medchir, Tschernojeff, Haidar, Barotof.*

### Les affaires de Roumanie

Amsterdam, 15 mai.

(Havas.) — Le *Nieuwe Rotterdamse Courant* apprend de source allemande que le cabinet roumain Marghoman a démissionné en entier.

Bucarest, 15 mai.

(B. C. V.) — Le journal gouvernemental *Steagul* annonce que, dans les meilleurs compléments, toutes les informations sont rassemblées et les enquêtes ouvertes, afin de posséder les bases nécessaires pour la mise en accusation des cabinets Brătianu et Brătianu-Take Jonesco. Les travaux préparatoires s'effectuent aussi bien à la préparation de la guerre qu'à sa conduite et à l'administration des fonds d'Etat.

### L'abbé Lemire opéré

Paris, 15 mai.

L'abbé Lemire vient de subir une opération, dans des conditions de succès inébranlables. Il est actuellement hors de danger.

### Le cirque Hagenbeck sans vivres

Amsterdam, 15 mai.

Le journal *Het Volk* dit que le ministre de l'Agriculture a refusé la carte de vivres au personnel allemand du cirque Hagenbeck, actuellement près d'Amsterdam. Il a refusé également les plantes pour les animaux.

### SUISSE

Lugano, 15 mai.

D'après le *Popolo e Libertà*, la nouvelle de l'arrestation du secrétaire du Consulat italien de Lugano, M. Foudo Ronchi, se confirme. Elle a été exécutée à Ponte-Chiasso, par les autorités italiennes. On n'est pas encore fixé exactement sur les raisons de l'arrestation.

### Une arrestation

Lugano, 15 mai.

D'après le *Popolo e Libertà*, la nouvelle de l'arrestation du secrétaire du Consulat italien de Lugano, M. Foudo Ronchi, se confirme. Elle a été exécutée à Ponte-Chiasso, par les autorités italiennes. On n'est pas encore fixé exactement sur les raisons de l'arrestation.

## L'exposition de la Grenette

Un nombre très important de visiteurs se sont réunis, et de toutes conditions ont déjà, dès le premier jour, défilé devant les graphiques et les tableaux exposés. Tous s'en vont contents de leur visite ; plusieurs même la renouveleront pour en profiter davantage. Cette exposition gratuite est ouverte jusqu'à 9 heures du soir.

## Elevage

Les éleveurs sont informés que l'expertise des tableaux destinés à la reproduction aura lieu aux endroits et jours indiqués ci-après :

Romont, mardi, 21 mai, à 8 h. du matin ; Fribourg, mardi, 21 mai, à 10 h. du matin ; Tovel, mardi, 21 mai, à 1 h. de l'après-midi ; Morat, mercredi, 22 mai, à 11 h. du matin ; Estavayer-le-Lac, mercredi, 22 mai, à 3 h. de l'après-midi ; Buë, jeudi, 23 mai, à 9 h. du matin ; Châtel-Saint-Denis, jeudi, 23 mai, à midi 1/2.

A chaque endroit, les animaux doivent être présentés sur la place du champ de foire.

A l'occasion de ces expertises, il sera procédé à la désignation des tableaux qui pourront être mis au bénéfice d'un ouvrier cantonal de certificats de salaires. Le cahier ne pourra être accordé qu'aux tableaux qualifiés Agés de moins de 2 ans, moyennant la production d'un certificat officiel d'ascendance.

## CHRONIQUE MUSICALE

### Concert Radwan

Une critique musicale, si vlogieuse qu'elle puisse être, ne peut traduire que bien faiblement les impressions multiples, les émotions profondes, suscitées par un régal tel que celui auquel il nous fut donné d'assister dimanche soir. Révélant Chopin, imprimer à chacune de ses œuvres son cachet particulier, donner à chaque note sa valeur émotive, voilà ce qu'a fait M. de Radwan, avec une maîtrise admirable. Il a rendu les « Préludes », valses, études, mazurkas de Chopin avec tout leur charme complexe et séduisant, tout leur rythme si caractéristique ; dans la « Polonaise héroïque » et la « Polonaise tragique », il a traduit toute l'indomptable énergie d'un peuple qui lutte et qui garde, malgré tout, une foi profonde et un espoir vivace dans l'avenir.

L'exquis *Ave Maria d'Arcadelt*, de Liszt, est une page toute de ferveur et qui a ravi l'auditoire. « Le Tilsitt » de Schubert-Liszt, d'une facture évocatrice et descriptive et la belle « Sonate Appassionata » de Beethoven ont permis à M. de Radwan de déployer ses impuissables richesses de son art. Le public nombreux et enthousiaste a prouvé à M. de Radwan combien il était apprécié et quelle vive impression artistique il laissait à son auditoire. Qu'il nous soit permis de témoigner ici à M. de Radwan notre profonde reconnaissance pour la pensée si généreuse qu'il a eue de mettre son grand talent au bénéfice de l'œuvre de bienfaisance.

A. R.

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, mercredi, à 8 1/2 h., répétition pour les sopranos et les altos, au Conservatoire.

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, répétition générale.

Musique « La Concordia ». — Ce soir, mercredi, à 8 1/2 h., répétition générale.

## MEMENTO

M. Falquet donnera sa prochaine causerie d'esthétique demain soir, jeudi, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, à son atelier, place du Collège, 7. Il parlera de la qualité et du rôle de la couleur dans un tableau bien peint.

6<sup>me</sup> et dernière audition d'élèves du Conservatoire, salle de la Banque d'Etat ; jeudi, 16 mai, à 8 h. 1/2 du soir (cours de piano de M<sup>me</sup> Lombriser, cours de violon de M. Stocklin).

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 15 Mai

SARONNEN

Mat.	9	10	11	12	13	14	15	Mat.
725.0								725.0
730.0								730.0
735.0								735.0
740.0								740.0
745.0								745.0
750.0								750.0
755.0								755.0
760.0								760.0
765.0								765.0
770.0								770.0
775.0								775.0
780.0								780.0
785.0								785.0
790.0								790.0
795.0								795.0
800.0								800.0

## TEMPERATURE

Zurich, 15 mai, midi.

Un peu nuageux, avec bise. Température peu changée.

## Les communes et le corps enseignant

La commune de Sommentier (Gâtine) vient d'accorder à son instituteur une allocation de renchérissement de 250 francs et à son institutrice une allocation de 50 francs.

## Institut des Hautes Etudes

Jeudi, 16 mai, à 4 h. 1/2, conférence du R. P. Jaquin. Le néoplatonisme dans l'Eglise.

A 5 h. 1/2, conférence de M. Charpinne : Matière de lire une tragédie classique. (Textes à l'appui.)

228,468 fr. 76 (210,000 fr.). M. le Rapporteur

justifie le surplus de dépenses par la hausse du prix du sel et des frais de transport.

M. Musy, commissaire du gouvernement, dit que le bénéfice résultant de la vente du sel à 20 centimes est proportionnellement moindre que celui que réalisait l'Etat lorsqu'il vendait le sel 15 centimes. La section est approuvée.

Section III. Direction du timbre : 2749 fr. (4500 fr.). Adopté.

Section IV. Frais généraux d'administration : 119,485 fr. 85 (102,900 fr.). L'excédent de dépenses est dû, déclare M. le Rapporteur, à la hausse des prix du matériel de bureau et à l'achat de machines à écrire. Les frais d'impression sont, par contre, au-dessous des prévisions budgétaires.

M. le Commissaire du gouvernement ajoute que cette diminution n'est qu'accidentelle, des notes d'impression n'ayant pas été présentées à temps et devant être payées sur l'exercice courant.

M. le Rapporteur réitère la remarque présentée à la section I, touchant le paiement d'employés de l'impôt, qui élargissent au poste des frais d'administration. M. le Commissaire du gouvernement explique que les employés sur-nombrés du bureau de l'impôt ont été supprimés, le personnel régulier a dû fournir un surcroît de travail qu'on a rémunéré sous la rubrique de l'impôt. La section est adoptée.

Section V. Redevances : 11,184 fr. 25 (14,000 francs). Adopté.

Section VI. Cadastre : 105,799 fr. 10 (107,000 fr.). M. le Rapporteur demande qu'on active l'inscription des servitudes et M. Chassot relève l'insuffisance des indemnités de déplacement des expropriés.

M. le Commissaire du gouvernement prend note de ces deux observations. Il ajoute qu'on a révisé les taxes de 46 communes en 1917. La section est adoptée.

Section VII. Dépenses diverses : 287,663 fr. 15 cent. (404,400 fr.).

M. le Rapporteur rappelle que le surplus de dépense, concernant surtout la part de la Confédération aux taxes militaires, a sa compensation aux recettes. Adopté.

Section VIII. Intérêts de la dette publique : 3,167,684 fr. 15 (3,294,500 fr.). M. le Rapporteur souligne l'heureuse opération réalisée à l'occasion de l'amélioration du taux du change sur la France. Il espère que ces conjonctures favorables se renouveleront en 1918.

M. le Commissaire du gouvernement croit pouvoir donner des assurances certaines à ce sujet. Il répond à une remarque de M. Blanc, concernant les titres de nos emprunts, en faisant appel au patriotisme des capitalistes petits et grands du pays, qui devraient avoir à cœur de placer leur argent sur des emprunts fribourgeois. La section est adoptée.

Section IX. Procédures pénales : 72,584 fr. 01 (51,000 fr.). Adopté.

On reprend la section des dépenses diverses extraordinaires du compte général, qui se chiffre par 198,598 fr. 05 et qui porte le crédit extraordinaire voté le 30 mai 1917, pour ses allocations de renchérissement au personnel de l'Etat. La section est adoptée et le chapitre de la Direction des Finances est ainsi liquidé.

M. Hechen, vice-président, prend la présidence et donne la parole au rapporteur pour la recapitulation des comptes généraux.

## RECAPITULATION DES COMPTES

M. Torche note que les recettes des deux services s'élevaient à 8,482,222 fr. 47 et les dépenses à 8,769,012 fr. 29, le déficit de l'exercice est de 286,789 fr. 82, c'est-à-dire de 50,000 fr. au-dessous des prévisions budgétaires.

M. Musy, directeur des Finances, passant en revue les dépenses des départements de l'Instruction publique, de l'Intérieur, de la Justice et des Travaux publics, montre que ces dépenses se sont accrues de 400,000 fr. depuis 1910. Il en conclut que, si le canton veut poursuivre sa marche en avant, il doit avoir le courage de consentir de nouveaux sacrifices et de fournir à l'Etat de nouvelles ressources par la voie de l'impôt. Il s'adresse aux contribuables qui ont été jusqu'ici le plus épargnés, afin qu'ils fassent bon accueil au projet fiscal qui verra prochainement le jour.

En parcourant les diverses rubriques de la Balance générale, M. le Rapporteur s'arrête à quelques postes sur lesquels M. le Commissaire du gouvernement donne des explications.

M. Blanc fait la remarque que, s'il y a des employés qui sont insuffisamment payés, il en est qui le sont trop, tels certains receveurs d'Etat qui auraient touché des provisions s'élevant, dit-il, au double ou même au triple de leur traitement.

M. le Rapporteur puis M. le Directeur des Finances reconnaissent que l'un ou l'autre receveur ont touché des provisions un peu fortes. M. Musy a songé, dit-il, à réviser le statut de ces fonctionnaires, mais il a reculé devant une mesure qui pouvait revêtir à certains égards un caractère personnel.

La balance générale est approuvée.

## COMPTES DES CAPITAUX

Les capitaux placés au 31 décembre 1916 s'élevaient à 14,634,770 fr. 71. Les nouveaux placements ont été de 58,894 fr. 50 et les remboursements de 1,564,705 fr. 35, ce qui ramène le total des capitaux placés fin 1917 à 13,128,959 fr. 86.

M. Torche demande où en est la Société coopérative de la Tourbe, à Berne, dont on a pris quatre parts de fondation s'élevant à 20,000 fr. M. le Directeur des Finances ne croit pas qu'il y ait lieu de regretter ce placement. Il annonce encore que certains postes du ventiler de la Trésorerie (Tramways de Fribourg, Omnibus Fribourg-Farvagny, Société de navigation) seront amortis dès que faire se pourra.

A une question de M. Blanchard, M. le commissaire du gouvernement répond que le solde de l'emprunt des chemins de fer de 1907 reste à disposition à la Banque de l'Etat et qu'il s'élève à 4,138,101 fr.

Une tasse d'OVOMALTINE est le meilleur des déjeuners. Stimule, fortifie et reconstruit.

RÉDACTION ADMINISTRATIVE BUREAU DES ABONNEMENTS Imprimerie Suisse Catholique Fribourg (Suisse) ABONNEMENTS

Nouvelles Le procès d'une condamnation

Le procès du Bonnet Rouge, hier, à Paris, par le verdict des débats avait fait prévoir...

On a très justement critiqué le phère du Bonnet Rouge...

Nous avons dit naguère que le monde qui gravitait autour de celui de la basse police...

Le Bonnet Rouge avait une mission politique déléguée par de puis dont il n'a presque pas été...

Bientôt, à la faveur de la guerre, de l'immense qui déçoit certaines impatience hardit et commence...

Le Bonnet Rouge était une défense des intérêts « républicains » « suprématie civile »...

De degré en degré, la Rouge contre les abus prévalent une entreprise de sédition...

Demandez aux Librairies St-Paul : La Vie intérieure simplifiée et ramenée à son fondement...

130, Place Saint-Nicolas et avenue de Pérolles FRIBOURG

REPRÉSENTANT est demandé pour article de Désinfection de 1er qual. Faire offres à Case postale 12915, Berne 2.

Nouvelle Exposition de Meubles Th. STRUB Rue de Romont - Ancien magasin Bardy

AMEUBLEMENTS En cas d'absence, prière de s'adresser au magasin principal : 10, Rue du Père Girard, 10

Comestibles de choix J. MOURET Grande variété de conserves (viande, poissons, légumes, fruits, salamis, saucissons, chocolats, cacao, thés, gâteaux, confitures, etc., etc.)

VOLAILLES & POISSONS FRAIS VENTE DE DOMAINE aux enchères publiques

ON DEMANDE A LOUER trois pièces pour bureau situées de préférence Grand'Rue, route des Alpes, rue de Romont, rue St-Pierre.

En vente dans toutes les librairies et kiosques: MA MISSION A LONDRES (1912-1914) PAR LE PRINCE LICHNOWSKY

Volontaire A VENDRE On demande dans petite famille de la Suisse française habitant Berne...

ON DEMANDE une jeune fille sachant faire la cuisine et connaissant les travaux du ménage.

ON DEMANDE une fille de 18-20 ans, sachant faire la cuisine et, au besoin, garder les enfants.

ON DEMANDE un jeune homme de 18-20 ans, si possible sachant traire et conduire un cheval.

ON DEMANDE une propriété de 6 1/2 poses de bon terrain, avec habitation, grange et écurie.

ON DEMANDE une propriété de 10 minutes d'une gare, maison de 6 pièces, grange et écurie.

Nous payons pour les dépôts à un an 5 % à 3 ans 5 1/4 % Banque E. Ulry & Co Fribourg

A REMETTRE excellent café Fortes recettes. Conditions très avantageuses. S'adres. Berger, gérant, Grand Pont, 8, Lausanne.

Appareils photographiques neufs et d'occasion ACHATS ECHANGES ACCESSOIRES

Le succès croissant obtenu partout par le Thé Béguin, n'a pas manqué de provoquer l'apparition des imitations...

Thé Béguin efficace absolue dans toutes les maladies d'origine est un sang vicié, telles que écouls, démanagements, dartres, eczéma, vertiges, plaies, varicelles, etc.

850,000 cigares fin, d'ambre-mer, tabac supérieur le mille, 48 fr.; 100 à l'essai 4 fr. 00. S. Dümleth, Bâle.

Asperges du Valais 1er ch. la caisse 5 kg. 11 fr. 2 1/2 kg. 5.70; 2e ch. 9 fr. et 4.70 franco.

On a perdu dans la journée de samedi, une broche en or massif avec petite au milieu.

Une fidèle Garde d'honneur du Sacré Cœur de Jésus LA MÈRE Marie de Jésus

Marie Deluil-Martiny Fondatrice de la Société des Filles du Cœur de Jésus Prix : 25 cent.

En vente à la Librairie catholique 130, Place St-Nicolas et 38, Avenue de Pérolles.

On engageait pour tout de suite on 1er juin, pour maison particulière à Genève, une cuisinière

25 à 35 ans, sachant faire un ordinaire soigné. Allemandes exclues. — Offres sous O 1341 X à Publicitas S. A., Genève.

Établissement privé demandé un COCHER connaissant bien les chevaux et sachant bien conduire.

On demande dans famille catholique du Jura une jeune fille pour aider au ménage.

PERDU entre le 6 et le 10 mai un petit portefeuille en cuir rouge contenant une certaine somme.

École d'aviation AÉRO pour l'obtention rapide du brevet international de pilote-aviateur.

Madame veuve C. Ruffieux-Piller; Monsieur et Madame Cyprien Ruffieux, professeur, à La Tour de Tréme...

Monsieur Nicolas Ruffieux garde-trains C. F. F. leur bien cher époux, fils, beaux-fils, frère, petit-fils, beau-frère...

La Société Suisse des agents de trains, section de Fribourg a le profond regret de faire part à ses amis et connaissances...

Monsieur Jean Ruffino, à Pistiole (Italie); Monsieur et Madame Léon Daguet-Ruffino et leurs enfants...

Monsieur Louis de Brémont de Lantulus, et sa famille; Madame Sophie Gauthier de Lantulus; Mademoiselle Elise de Lantulus...

Madame Jean Ruffino de Lantulus leur bien-aimée épouse, mère, grand-mère et sœur, dégoûtée vivement le 5 mai, à Pistiole (Toscane)...

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de Monsieur Arnold Dreyer boucher

Transports funèbres à destination de tous pays A. MURITH Fribourg

ACHAT de matières Or - Argent - Platine Vieux dentiers Léon DUBOIS

Promenade du Jeudi Sentier Schoch, Pisciculture (BORDS DU LAC DE PÉROLLES)

gérant-comptable chargé de toute la comptabilité. — Adresser offres avec références au président, E. DUPRAZ, instituteur, à BEX.

DEMOISELLE demande travail de broderie, donnerait aussi leçons de broderie et de français, à bon compte.

ON DEMANDE une jeune fille sachant faire la cuisine et connaissant les travaux du ménage.

ON DEMANDE pour fin mai, dans une auberge de campagne une bonne fille pour servir au café et aider au ménage.

D' H. GANQUILLET Dentiste américain Consultations à PAYÈRE, tous les Jours de 8 à 12 h. et de 3 à 5 h.

ON DEMANDE institutrice diplômée catholique, sachant l'anglais et la musique.

ON DEMANDE dans un bon hôtel de la Grève une forte fille de cuisine ET un homme sérieux pour les travaux de la campagne.

Faucheuses Fanaises. Râteaux à cheval. Râteaux à main. Poignées à regain. Fourches américaines. Faux de Balligues. Pierres à faux.

E. WASSMER Fribourg

Volontaire On demande dans petite famille de la Suisse française habitant Berne...

ON DEMANDE une fille de 18-20 ans, sachant faire la cuisine et, au besoin, garder les enfants.

ON DEMANDE un jeune homme de 18-20 ans, si possible sachant traire et conduire un cheval.

Schaeffer frères Veris, 29, Fribourg, Tel. 6.55

Savon genre Marseille 145 fr. la caisse de 100 morceaux de 300 gr. env. 10 morc. à l'essai 17 fr. franco.

A VENDRE à 10 minutes d'une gare, maison de 6 pièces, grange et écurie.

FOIN Avec autorisation officielle, la commune de Glin est acheteuse d'une grande quantité de foin.

A LOUER logement de 2 à 3 chambres et locaux divers pour bureaux, magasins, entrepôts et caves industrielles.

A VENDRE machine à coudre, parfait état, marque Pfaff.

ON DEMANDE deux ou trois vaches en élevage

A VENDRE sur pied, aux Daillettes, près Fribourg, par voie de commission

5 chênes diamètre de 50 à 90 cm. 2743

SACCHARINE 110 fois, conforme à la loi, cartons, 135 petites boîtes à 100 tablettes 72 fr. contre remb.

A VENDRE scierie avec battisse mécanique meublée, avec logement, force électrique H. P. grand; rapport excellent.

PIISSANT DÉPURATIF du sang Ferment pur de raiains des Pays Chauds

Papiers peints imprimés choisis. Très bon marché chez F. BOPP, Aubermont, rue du Tôt, Fribourg.

HYGIS SAVON - CREME - POUDRE de Clermont et E. Fouet, Genève. Indispensable pour les soins de la toilette, donne un teint doux et frais et un éclat de jeunesse remarquables.

AUBERGE A LOUER Le soussigné expose en location, par voie d'enchères publiques, le Jeudi 20 mai, dès 2 heures après midi.

Vente de bétail Le soussigné vendra aux enchères publiques, devant son domicile, au Café des Amis, à Tavay, samedi 18 mai, à 1 heure précise de l'après-midi...

La Société Anonyme des HOTELS DE MONTBOYON OFFRE A VENDRE ou A LOUER l'Hotel de la Gare et l'Hotel de Jaman